

RECONNAISSANCE DES TITRES DE COMPÉTENCES ÉTRANGERS



Devenir enseignante ou enseignant
aux niveaux primaire et secondaire

De façon générale, de quoi ai-je besoin ?

Les exigences sont sensiblement les mêmes d'une province ou d'un territoire à l'autre mais des spécificités ou appellations propres à chaque province ou territoire peuvent s'appliquer. **De façon générale, les candidat.e.s peuvent s'attendre à devoir se soumettre aux vérifications suivantes :**

- Preuve d'identité
- Diplômes d'études et de qualifications professionnelles en éducation
- Examens d'évaluation des connaissances et compétences
- Preuve de compétence linguistique
- Vérification du casier judiciaire
- Contrôle des références ou preuve de statut professionnel
- Cours d'orientation ou programme de transition
- Placement professionnel ou stage au Canada

⚠ **Chaque province/territoire requiert un processus distinct;** il est donc important de choisir avec attention la province ou le territoire où vous souhaitez travailler faute de quoi vous pourriez avoir à recommencer le processus pour une autre province ou territoire.

1

Exigences scolaires

Un diplôme d'études postsecondaires acceptable, c'est-à-dire :

- Décerné à la suite d'un certain nombre d'années d'études à temps plein (**déterminé par la province**)

ET

- Décerné par un établissement postsecondaire autorisé

Documents requis :

- 📄 **Relevés de notes** (à faire envoyer directement à l'organisme de réglementation par l'institution les ayant délivrés)

2

Exigences professionnelles

Programme de formation à l'enseignement reconnu de 4 semestres (2 ans)

Documents requis :

- 📄 **Relevés de notes** (à faire envoyer directement à l'organisme de réglementation par l'établissement les ayant délivrés)
- 📄 **Attestation des qualifications pédagogiques** (selon la province, à faire envoyer par l'organisme qui gère l'éducation dans le pays d'origine OU à téléverser sur la plateforme de l'organisme de réglementation)

4

Exigence d'aptitude à l'enseignement

La postulante ou le postulant doit faire preuve d'une bonne moralité pour exercer la profession d'enseignant.e dans la province ou le territoire.

Documents requis :

- 📄 Rapport de la vérification du casier judiciaire
- 📄 Attestations des qualifications pédagogiques
- 📄 Réponses offertes dans la déclaration du postulant lors de l'inscription auprès de l'organisme de réglementation.

3

Exigences linguistiques

Toute personne postulant doit être en mesure de communiquer en français ou en anglais :

- Le programme de formation à l'enseignement doit avoir été suivi entièrement en français ou en anglais.

OU

- Les études élémentaires ou secondaires ET postsecondaires ont été complétées entièrement en français ou en anglais.

OU

- La personne a obtenu des notes satisfaisantes à des tests de compétences linguistiques

* Ce document vise à offrir de l'information générale aux enseignantes et enseignants aspirant à travailler au Canada en milieu minoritaire francophone (à l'extérieur du Québec). Pour tous détails applicables à votre situation ou à la province où vous souhaitez enseigner, veuillez contacter les organismes de réglementation concernés.



Où trouver l'information ?

Les organismes de réglementation

Cliquez sur les provinces et territoires pour découvrir l'organisme de réglementation associé



Carte : Vecteezy.com

Les **organismes de réglementation provinciaux et territoriaux** définissent le processus d'évaluation de vos qualifications professionnelles et établissent leurs propres exigences en matière d'agrément, de permis ou de procédure d'inscription pour exercer. Il est donc essentiel de consulter l'information propre à chaque province et organisme.

Le guichet Parcours vers l'enseignement peut aussi constituer un bon point de départ pour les enseignantes et enseignants formé.e.s à l'étranger désirant exercer dans *certaines* provinces.

Par où commencer ?

- 1 Créer un compte sur la plateforme de l'organisme de réglementation pour obtenir un identifiant unique (IU) et payer les frais du traitement du dossier
↓
- 2 Soumettre tous les documents requis en respectant la méthode exigée
↓
- 3 Lorsque tous les documents sont reçus et acceptés, le dossier passe à l'étape de l'évaluation
↓
- 4 Suite à l'évaluation une décision sera rendue (par écrit) selon deux ou trois possibilités dépendamment de la province: acceptation, acceptation sous condition ou refus

Bon à savoir!

Où puis-je en apprendre plus sur le système d'éducation au Canada ?

Consultez le fascicule de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants.

Combien de temps dois-je prévoir pour le processus ?

Entamez votre processus depuis votre pays d'origine, avant votre arrivée au Canada, et ce, **le plus tôt possible!** Le processus peut s'étaler sur plusieurs mois, voire années.

Que faire pendant que j'attends mon accréditation ?

L'enseignement regorge de professions connexes réglementées et non réglementées (aide-éducateur de la petite enfance, aide-enseignant, technicien en bibliothèque, conseiller en information scolaire, etc.) dont les critères et exigences peuvent varier. Consultez la fiche dédiée sur le site du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI) pour les découvrir.

Quelles sont les aides financières disponibles?

Aide financière RTCE

- Achêv (Toronto, ON)
- Fonds d'emprunt communautaire d'Ottawa
- Immigrant Services Society of British Columbia
- Progressive Intercultural Community Services Society (Surrey, C.-B.)
- Immigrant Services Association of Nova Scotia
- Supporting Employment and Economic Development Winnipeg Inc.
- Windmill Microlending (Calgary, AB et Canada)

Aide financière pour études universitaires

- Alberta Student Aid
- StudentAid BC
- Manitoba Student Aid
- Services financiers pour étudiants du Nouveau-Brunswick
- Student Aid Assistance (Nouvelle-Écosse)
- Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario
- Aide financière aux étudiants de l'Île-du-Prince-Édouard
- Saskatchewan Student Aid